

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération : **2023-09-90**
OBJET : **RENOUVELLEMENT CONVENTION « SOUS MON AILE » POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS SUR LA COMMUNE**

Nomenclature : 6.1.6

En exercice : 26
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Absents : 0
Votants : 26

Délibération comportant :
- ANNEXE -
CONVENTION AVEC LA
SOCIETE SOUS MON
AILE

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mickaël MENDES donne pouvoir à Claude RINCE, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

Vu les articles L.2212-1 et L2212-2 7° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nécessité d'organiser la capture et le transport des animaux en divagation sur la commune dans le respect des normes sanitaires ;

La ville de Treillières ne dispose pas de chenil communal. Elle a ainsi conventionné depuis 2010 avec la société « Sous Mon Aile » afin d'assurer la capture d'animaux en divagation sur la voie publique ainsi que leurs transports vers la S.P.A de Carquefou dans le respect des normes sanitaires.

L'association intervient de 9h00 à 17h00 du lundi au samedi et de 9h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Vu l'avis de la commission « Ressources et Citoyenneté » du 14 septembre 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- AUTORISER le Maire de Treillières à signer le renouvellement de la convention avec la société « Sous Mon Aile » pour la prise en charge des animaux sur la voie publique

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Isabelle GROLLEAU

